



Le Groslaysien

Bulletin municipal n°74 - Novembre 2021



POUR UNE
SÉCURITÉ
SOLIDAIRE
RENFORCÉE



8



> Le fil de l'Actu :

- Une Maison médicalisée pour 2022
- 30 km/h pour une ville plus douce
- Un cimetière plus vertueux
- Le budget 2021 grevé par les dettes de l'ancienne équipe

CENT POUR SON
AUDITION

NOUVEAU
Un spécialiste de l'audition tout près de chez vous à Deuil-la-Barre

RÉFORME 100% SANTÉ
Votre appareillage auditif à 0€

Avec CENT POUR SON Audition, retrouvez le plaisir de bien entendre !

- Bilan¹ auditif complet & offert
- Essai² de 30 jours chez vous gratuit
- Solutions auditives ultra discrètes, rechargeables (longue autonomie) et Bluetooth®
- Suivi personnalisé tout au long de votre appareillage
- Déplacements à domicile³
- Tiers-payant
- Reste à charge maîtrisé avec la réforme 100% santé
- Garantie panne 4 ans incluse

1 À visée non médicale. 2 Sur prescription médicale. 3 Voir conditions.

Jérémie Berguig
Audioprothésiste DE

3 bis rue Charles de Gaulle
95170 Deuil-la-Barre
01 71 68 48 26

Rendez-vous au
01 71 68 48 26 ou sur **Doctolib**

La Maison des Obsèques
GROUPE vyv

Établissements Régis

POMPES FUNÈBRES • CONTRAT PRÉVOYANCE • MONUMENT FUNÉRAIRE

23, rue de Groslay • 95160 MONTMORENCY

N° Habilitation : 20/95/0026 - N° Orias : 18006843

01 34 28 75 00

www.lamaisondesobseques.fr

1^{ER} RÉSEAU FUNÉRAIRE
FONDÉ PAR DES MUTUELLES

Chères Groslysiennes,
Chers Groslysiens,

Avec l'été, puis l'automne 2021, les activités municipales reprennent peu à peu leur cours bien que nous soyons encore sous l'effet de la crise de la COVID-19.

Sur le chapitre de la santé, les personnes de plus de 65 ans qui ont été contactées ont reçu les deux doses cet été et nous avons commencé la campagne de la troisième dose.

Sur le même thème, le chantier de la maison médicalisée attendue depuis plus d'une décennie avance à grand pas rue Carnot et nous devrions voir ce chantier s'achever fin 2022.

Nous poursuivons notre effort en matière de sécurité avec une baisse drastique des atteintes aux personnes et aux biens sur notre commune et nous vous invitons à rejoindre l'un des douze groupes de voisins vigilants que nous avons créé sur l'application what'sapp. Cette application étant reliée à notre police municipale capable d'intervenir en moins de 5 minutes. Par ailleurs, nous envisageons de relier vos alarmes directement à notre PM via un abonnement. Nous améliorons la sécurité routière de notre ville avec une limitation de la vitesse à 30km/h, mais aussi avec le déploiement de trottoirs sécurisés notamment aux abords des écoles, avec la mise en sens unique de voies extrêmement dangereuses et présentant une faible visibilité.

Nos écoles et nos jeunes ne sont pas en reste, la nouvelle direction parascolaire a mis en place des activités très appréciées cet été pour l'accueil de loisirs mais aussi un séjour avec l'action jeunesse. Des jeux de cours ont aussi été mis en place et nous envisageons des activités d'éveil comme le jeu d'échecs, l'apprentissage du boulier japonais, ainsi que des activités tournées vers le codage informatique avec l'application Scratch. Pour les plus grands, une association tournée vers les nouvelles technologies a vu le jour sous notre parrainage : un fablab qui compte déjà plusieurs membres et des appareils tels que des imprimantes 3D, des machines de découpe laser ou des machines de fraisage et de découpe numériques qui permettront à tous de créer mais aussi de réparer des objets et des pièces. Nous développons aussi notre jardin pédagogique qui devrait pouvoir accueillir nos écoliers dès le printemps prochain pour les former à la connaissance des plantes et du sol et à certains savoirs-faire dans le domaine du jardinage.

Depuis ce printemps nous avons relancé certains grands rendez-vous attendus par les petits et les plus grands avec la fête de la nature, de la musique et plus récemment des récoltes, du patrimoine et de la science qui ont remporté un franc succès.



Sur le plan de l'urbanisme nous avançons sur la réfection de la salle Roger Donnet qui avait stagné durant l'ancien mandat avec le choix des entreprises et des matériaux. La salle des fêtes est toujours en attente de la réfection de son sol suite à des malfaçons et une procédure avec les assurances.

Nous poursuivons aussi notre combat contre les marchands de sommeil avec le déploiement du permis de louer qui sera effectif en décembre sur certaines rues et nous veillons aussi au respect des règles de l'urbanisme.

La législation qui nous interdit désormais d'utiliser des herbicides nous invite à repenser les modes d'entretien des espaces verts sans augmenter les effectifs de l'équipe concernée ce qui nous conduirait fatalement à des augmentations d'impôts. Nous lançons aussi un état des lieux de notre cimetière et nous contactons les familles qui n'entretiennent pas les tombes de leurs défunts.

Sur le plan de l'activité économique nous avons beaucoup de nouvelles entreprises qui se sont installées de l'autre côté de la RD301 (Ex RN1) sur la zone d'activité des Monts du Val d'Oise avec 17 ha et 85 000 m² de surface au plancher. Nous comptons aussi une nouvelle boucherie dans la rue principale comme nous vous l'avions promis et notre marché dominical rue Claude Warocquier, renaît, se développe et s'embellit.

Vous le voyez nous avançons à grand pas dans notre programme malgré de forts handicaps puisque notre budget et grevé par des dettes qui nous ont conduit à donner 24% de celui-ci cette année aux banques pour rembourser les nombreux prêts des mandats précédents et à toutes les obligations et litiges que nous avons dû solder.

Tout ceci n'est possible que grâce aux réformes structurelles de fond que nous avons engagés depuis notre arrivée afin de faire de Grosly, une ville où l'on vit bien, une ville sûre, une ville bien gérée.

Patrick Cancouët

NOTRE POLICE MUNICIPALE AU GRAND COMPLET

Sous l'impulsion du Maire et de la nouvelle équipe municipale, les moyens mis à disposition de notre Police permettent désormais d'intervenir très rapidement et en tous lieux.

Présente 7j/7 et 24h/24, elle est composée de 9 agents de police et 4 ASVP encadrés par un responsable de service. Depuis sa mise en place et conformément au programme électoral, le nouveau responsable de police, son adjoint, ainsi que les élus à la sécurité, ont renforcé les priorités et multiplié les moyens d'intervention et de communication :

- Création d'une patrouille de nuit,
- Achat de 4 VTT dont 2 électriques,
 - Achat de 2 motos,
- Utilisation de 4 radars pédagogiques,
- Mise en place de contrôles de vitesse et de contrôles routiers ciblés,
- Enlèvement systématique des véhicules épaves,
- Lutte contre les rodéos à moto (3 motos mises en fourrière),
- Création d'un groupe public Facebook "Police Municipale de Groslay",
- Création de groupes "Whats'app" par quartier sur le modèle des voisins vigilants.

BILAN DES ACTIONS DE LA POLICE MUNICIPALE DEPUIS JANVIER 2021 :

Contrôles de vitesse :	Contrôles routiers :	Délits routiers :	Interpellations :	Procès verbaux :	Immobilisations :	Fourrières :
33	68	66	133	47	143	103

Rappel règles de stationnement : de 35 à 135 € d'amende

Sont considérés comme gênants, les stationnements sur les trottoirs ou passages réservés aux piétons, aux cyclistes, aux taxis ou aux transports en commun ; mais également le stationnement sur les ponts et sous les tunnels, devant les entrées d'immeubles riverains, en double file et sur les emplacements de livraison.

Le stationnement est qualifié de dangereux lorsque la visibilité est insuffisante : le stationnement aux intersections de routes, des virages, des sommets de côte ou encore des passages à niveau.

- **Stationnement abusif** : Plus de 7 jours au même endroit : 35 €
- **Stationnement gênant** : sur un trottoir, en double file, sur un emplacement réservé à l'arrêt des transports

publics ou taxis, sur une place de livraison, devant une entrée d'immeuble, sur un pont, dans un tunnel, sur une bande d'arrêt d'urgence sauf en cas de nécessité absolue... : 35 €

- **Stationnement très gênant** : Sur une place réservée aux personnes handicapées, sur une place réservée aux transporteurs de fonds, sur un passage piéton, sur une piste cyclable : 135 €

- **Stationnement dangereux** : À proximité d'une intersection de routes, de virages, de sommets de côte ou de passages à niveau, lorsque la visibilité est insuffisante. : 135 €. Vous perdez également 3 points sur votre permis et risquez une suspension de permis de conduire de 3 ans maximum.



CRÉATION DE 12 GROUPES WHATS'APP POUR UNE SÉCURITÉ SOLIDAIRE

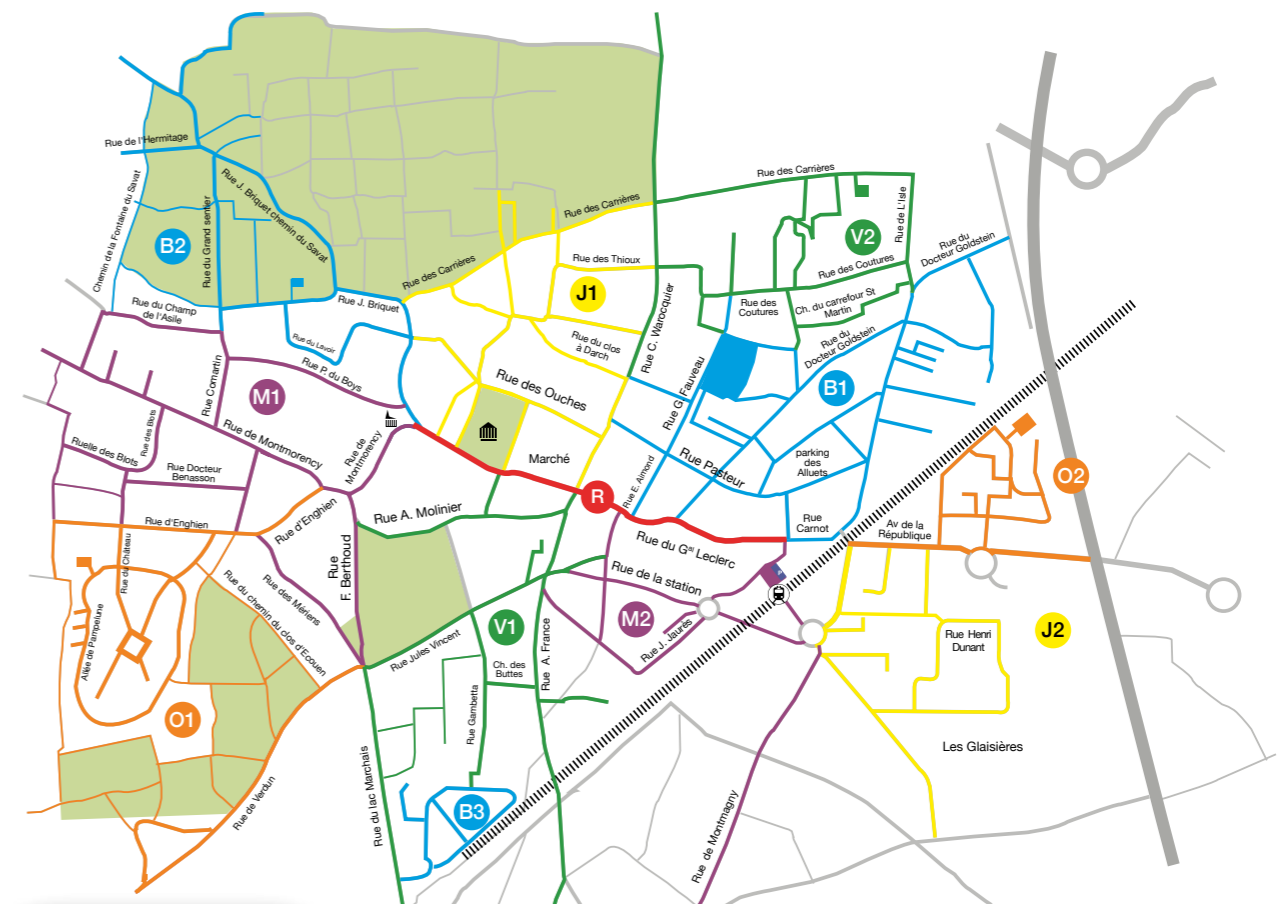
A la demande d'un grand nombre d'administrés souhaitant s'impliquer davantage dans la sécurité de leur quartier, le Maire de Groslay a mis en place pour les Groslaysiens qui le souhaitent, la possibilité d'interagir plus rapidement avec la brigade d'intervention, directement de leur smartphone via l'application Whats'app.

Ainsi depuis quelques mois, les Groslaysiens peuvent adhérer à l'un des 12 groupes whats'app "Voisins vigilants" dont le code correspond à leur quartier.

Ces groupes fonctionnent sur la base du volontariat et du civisme et ont pour but de transmettre directement des informations pertinentes à notre police municipale concernant uniquement les délits importants : cambriolages, vols, agressions, déclenchement d'alarmes, à l'exclusion des problèmes de voirie ou de stationnement.

> Charte des groslaysiens vigilants :

- Les signalements doivent être le plus précis possible (description physique, plaque d'immatriculation, rue avec si possible numéro de voirie...).
- Pour plus d'efficacité j'utilise les phrases suivantes :
 - Cambriolage en cours au x rue
 - Vol à l'arraché en cours au x rue
 - Agression en cours au x rue
 - Comportement suspect pouvant supposer la préparation d'un cambriolage (surveillance, tractage suspect, des personnes sonnent à toutes les portes, ...) de x personnes habillées de telle façon au numéro y, rue ...
 - Je n'utilise pas le groupe pour un animal perdu, des remerciements, une petite annonce ou pour converser avec mes voisins.
- Aussitôt après, je fais le 17 et j'appelle aussi la Police Municipale (01 34 28 68 41).



Téléchargez l'application Whats'App, créez votre compte puis recherchez le groupe qui correspond à votre quartier et demandez à en faire partie.
Ex. : "Voisins vigilants B1"

30 KM/H POUR UNE VILLE PLUS DOUCE ET ACTIVE

Retrouver une vie de village, plus calme et plus sûre, tel est le souhait des habitants et de l'équipe municipale qui, dès novembre, étendra la limitation de circulation à 30 km/h dans toute la ville. Cette généralisation apportera de grands bénéfices pour la ville et ses habitants.

> Plus de sécurité

La baisse de la vitesse autorisée sur les routes permet, en moyenne, de réduire le nombre d'accidents corporels d'environ 25 %. Cette réduction peut atteindre plus de 40 % pour les accidents graves et mortels. La baisse de la vitesse permet également une meilleure cohabitation des mobilités au sein de la ville

> Moins de nuisances sonores

Une réduction de la vitesse des usagers de la route permet de diviser significativement le bruit aux abords des voies de circulation. Les nuisances sonores peuvent affecter la santé et la qualité de vie, avec des répercussions physiques, voire psychologiques (stress, insomnies, dépression, etc.).

> Un meilleur partage de l'espace public

La réduction de la vitesse permet de limiter la dangerosité de la route pour tous les usagers. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le risque pour un piéton d'être tué lors d'une collision est de 80 % à une vitesse d'impact de 50 km/h et de seulement 10 % à une vitesse d'impact de 30 km/h.

Par ailleurs, la réduction de la vitesse permet de repenser l'espace public, de l'aménager autrement et de favoriser les mobilités douces. En réduisant la vitesse de 50 à 30 km/h, on libère en moyenne 20 à 50 cm de voirie qui peuvent être réaffectés à d'autres usages : agrandissement des trottoirs, végétalisation, création de pistes cyclables. Ces projets pourront être étudiés par la suite.



LA MUNICIPALITÉ ENTRAVÉE DANS SON ACTION

Le budget 2021 grevé par les dettes de l'ancienne équipe :

A cause du remboursement du prêt-relais 2018, le règlement amiable des litiges sans issue favorable et le paiement des factures 2019 concernant la salle des fêtes non réglées, la commune devra verser cette année plus de 2,4 millions d'euros, soit 24% de budget. Le budget 2022 vous sera détaillé prochainement.



Re-création de la Caisse des écoles :

Contrairement aux rumeurs, la Caisse des écoles est bien en cours de finalisation. Présidée par Monsieur le Maire, elle sera représentée par quatre élus du conseil municipal. Cette caisse permettra à des particuliers, des sociétés ou des associations de faire des dons en complément des financements qu'effectue déjà la Mairie en direction des écoles et des élèves.



L'Agglomération Plaine Vallée augmente les impôts locaux :

Comme elle s'y était engagée, la nouvelle équipe municipale n'augmentera pas les impôts des Groslysiens, ce qui n'est pas le cas de la CAPV qui prévoit une hausse de 18%.



La reconstruction de la salle R. Donnet freinée par une procédure :

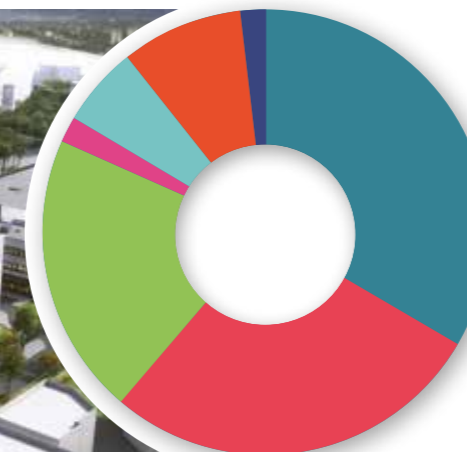
Un riverain mécontent du bruit qu'occasionnait l'usage de la salle Roger Donnet lorsqu'elle était mise à disposition des associations Groslysiennes, freine la reprise des travaux.

ZOOM SUR LES MONTS DU VAL D'OISE

Ce parc d'activités de 17 hectares offre 85 000 m² de surface plancher dédiés aux activités artisanales et de service. Situé à 11 km de Paris sur notre commune, il héberge aujourd'hui 55 entreprises.

Conduit depuis 2005 par l'Agglomération Plaine Vallée et le département du Val d'Oise, le parc d'activités des Monts du Val-d'Oise, dont les premiers bâtiments ont été inaugurés en 2019, est constitué de locaux polyvalents pouvant accueillir bureaux, ateliers de production et entrepôts, allant de 150 à 3000 m².

Actuellement, 22% des entreprises implantées sont des entreprises industrielles. Parmi elles, des enseignes innovantes et prometteuses, orientées dans les technologies de pointe mais aussi des entreprises de BTP, commerce de gros, alimentaires, automobile, textile...



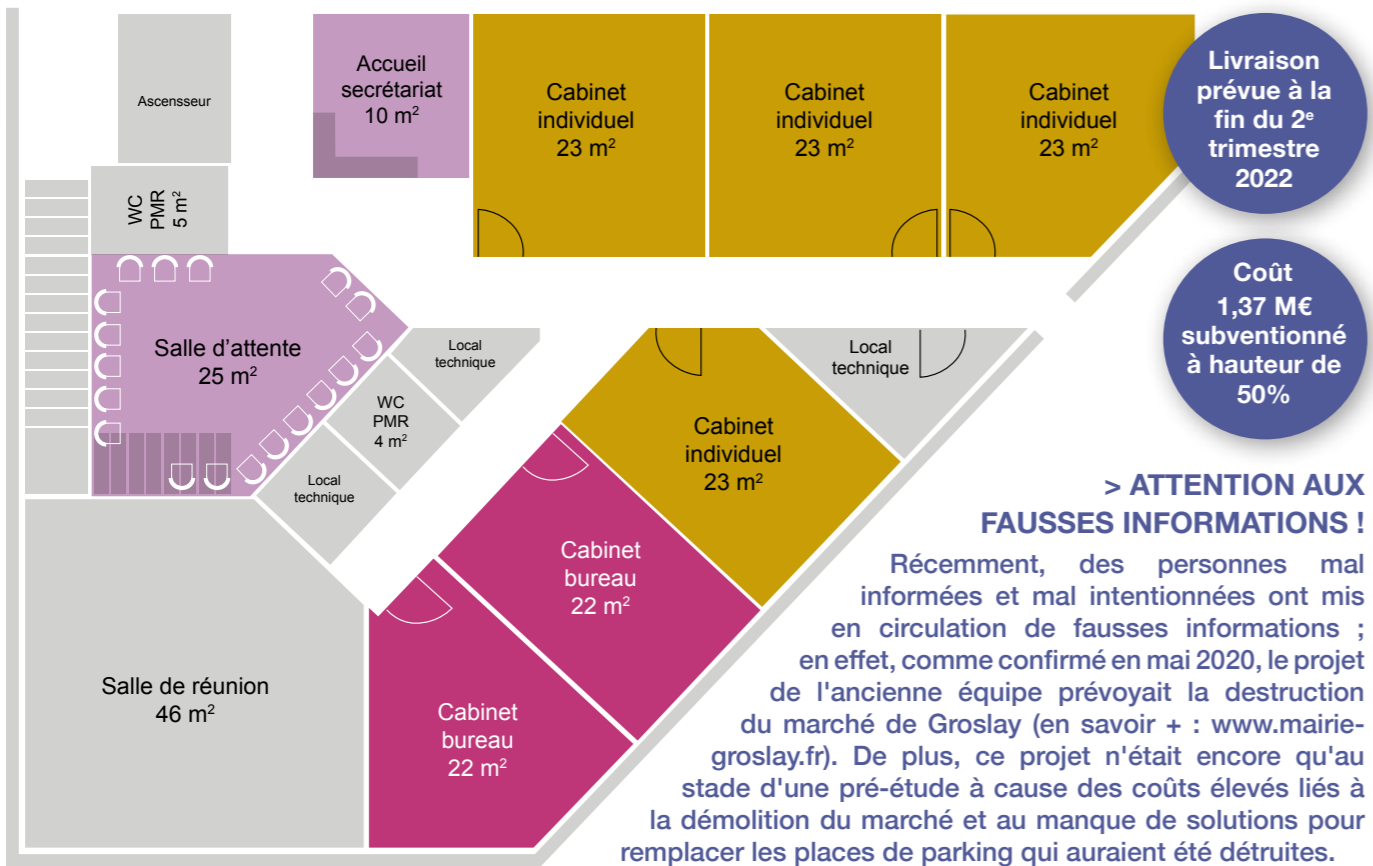
Notre équipe copilote la suite du projet sur la partie périphérique. Elle vous sera présentée dans un prochain journal, avec entre autre, un pôle médical, un hôtel, une crèche...

UNE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTÉ RUE CARNOT, POUR 2022



Dès leur arrivée, la nouvelle équipe municipale a relancé le projet de maison médicalisée attendue depuis plus de 2 mandats. Elle sera composée au RDC, d'un secrétariat d'accueil, de 6 cabinets médicaux et d'une salle de réunion, soit une surface utile d'environ 240 m². Chaque cabinet sera conçu avec une sortie directe sur l'extérieure permettant ainsi de limiter les croisements des patients.

La Mairie travaille en étroite coopération avec l'association des médecins pour finaliser le projet. La livraison est prévue pour le 2^e trimestre 2022, les subventions de l'ARS et des autres acteurs publics pourront atteindre 50% des coûts de l'opération.



RÉHABILITATION DU MARCHÉ DE GROSLAY :

Durant le mois de juillet, le sol du marché a été rafraîchi puis enduit d'un revêtement antidérapant. Eclairage, toilettes et chaises ont été aménagés et les fresques murales restaurées.



L'Atelier d'Emma
Coiffure
- 01 39 64 78 55 -
41 RUE DES CARRIÈRES - 95410 GROSLAY

HORAIRES :
MARDI AU VENDREDI DE 9H30 À 19H
SAMEDI DE 9H30 À 18H - NOCTURNE LE JEUDI JUSQU'À 20H

BELLE ALLIANCE
ESRP SAMSAM

Établissement public médico-social pour travailleurs handicapés

ESRP - Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle

Formations et dispositifs :

- Dispositif d'Éducation Professionnelle (pour jeunes 16/25 ans)
- Préorientation (Préo)
- Apprentissage du Français Langue Étrangère (FLE)
- Remise à niveau (RAN/MDPP)
- Équipe pluridisciplinaire
- Service Médico-Psycho-Social

Accompagnement :

- Employé Administratif et d'Accueil (EAA)
- Secrétaire Assistante (SA)
- Technicien d'Assistance en Informatique (TAI)
- Conducteur de Transport en Commun sur Route (CTCR)
- Unité de Soutien et d'Insertion

SAMSAM Horizon 95 : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés en situation de handicap psychique

4 et 8, rue Albert Molinier - BP 52 - 95410 GROSLAY - Tél.: 01 39 34 30 00
Fax : 01 39 84 23 73 - E-mail : accueilcbo@bellealliance.fr / Site : www.bellealliance.fr

ACS
AUTO-CONTRÔLE SÉCURITÉ MONTMAGNY

CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
Avec ou sans rendez-vous
Tél. : 01 34 17 91 11

-15% sur présentation du bulletin

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
Samedi de 7h30 à 18h30

Équipé 4x4 Agréé
GPL

201, rue Jules Ferry
95360 MONTMAGNY

Société Filloux
Travaux Publics / V.R.D.

Voiries
Terrassements
Égouts
Canalisations

5 avenue des Cures
95580 ANDILLY

Tél. : 01 39 89 21 21
Fax : 01 34 28 06 76

Maison RÉGIS
Services funéraires Depuis 1921

« Notre famille au service de la vôtre »

Tout prévoir à deux pour profiter pleinement de la vie.

« C'est demander un devis gratuit en prévision de vos obsèques »

- Organisation d'obsèques
- Monuments funéraires
- Prévoyance obsèques
- Fleurs artificielles et ornements
- Accès à toutes les chambres funéraires IDF/France

Configurateur de monument 3D

24/7
En face du cimetière de DEUIL-LA-BARRE
85 rue Cauchoix

01 39 59 65 10 • 07 81 37 44 85

5.

GRANDIR À GROSLAY

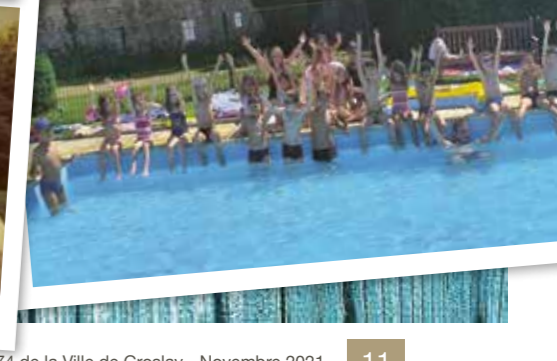
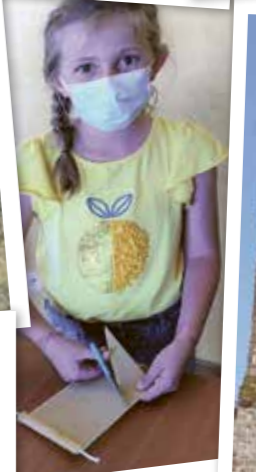
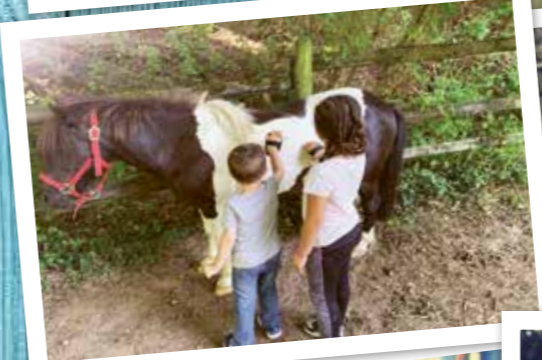
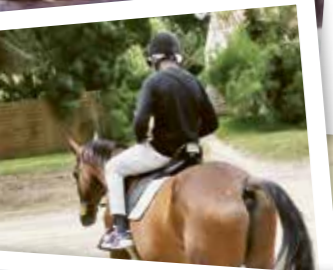
RETOUR SUR L'ÉTÉ DE L'ACTION JEUNESSE !

Rétrogaming • Initiation pêche • Jeux de stratégie • Atelier cuisine • Stage photo et concours • Stage Graff • Archery Goo • Bubble Foot • Laser Goo • Sumo Goo • Sensibilisation écocitoyenneté (flore et faune) • Sortie au Parc Astérix • Plage de l'Isle Adam.



SÉJOUR À ST GEORGES D'OLÉRON

Activité robotique • Catamaran • Planche à voile • Paddle • Equitation • Pilotage de drone • Nuit en Hamac • Nuit en tipi • Veillées : Sardine, Loup-garou, Ce soir tout est permis • Pique-nique nocturne en bordure de plage • Boum chic détail choc



L'ÉTÉ DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

MATERNELLES : Structures gonflables • Ateliers scientifiques • Activités sportives • Activités créatives • Jeux traditionnels • Contes animés, création d'un conte, lecture Kamishibai • Initiation musique et chant • Relaxation • Stage Graff • Théâtre • Activité spécifique : Laser goo • Sorties : Médiathèque, Mer de sable, Sherwood Parc, Parc Astérix, Equitation, Parc Hérouval. # **ELEMENTAIRES** : Structures gonflables • Activités scientifiques • Création de fusée à eau • Initiation pêche • Stage Graff • Théâtre • Atelier écriture : Création de bd, • Activités sportives • Atelier musique et chant • Activités créatives • Laser goo • Sorties : Vélo, Mer de sable, Sherwood Parc, Parc Astérix, Equitation, Parc Hérouval, Parc Astérix, Plage de l'Isle Adam.



JEUX DE COURS DEMANDEZ-LEUR LA LUNE

Plus fort que la Nasa, l'Accueil de Loisirs a conçu le moyen de passer de la terre à la lune... à cloche-pied.

Au premier jour de la rentrée scolaire, vos enfants ont pu découvrir sur le sol de chacune des cours d'écoles, des dessins colorés les invitant à suivre des parcours imaginaires et des damiers d'echecs. Conçus par l'Accueil de Loisirs et réalisés par les services techniques de la ville, souhaitons que ces itinéraires suscitent de futures vocations.



> ROULEZ JEUNESSE !

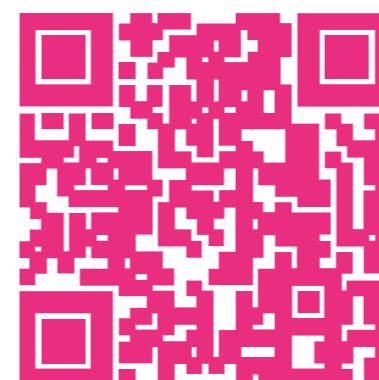
Acteur de la transition écologique, la ville de Groslay a choisi pour le transport scolaire du Collège Nicolas Copernic de réaliser les circuits avec un car 100% Gaz Naturel.

Le choix de ce véhicule permet :

- Une réduction moyenne de 20% d'émission de CO₂,
- 75% de réduction des émissions des particules fines par rapport à un véhicule Gasoil.
- Une réduction de 50% des nuisances sonores,
- De répondre aux restrictions gouvernementales lors des pics de pollutions (véhicules Crit'Air 1).



POUR ACCÉDER À LA PAGE FACEBOOK "VIT'ANIM", FLASHEZ-MOI AVEC VOTRE SMARTPHONE !



QUELS TRAVAUX NÉCESSITENT UNE DÉCLARATION PRÉALABLE ?

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.

Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la Mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Extension : surélévation, véranda, pièces supplémentaires...

L'extension est un agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une surélévation ou de la création d'une véranda.

Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieures ou égales à 20 m². Cependant, en zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé, vous pouvez créer jusqu'à 40 m² d'extension en déposant une DP. Si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte.

Si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez consulter, en Mairie, le plan local d'urbanisme (PLU) ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

Portes / Fenêtres / Toiture :

Une DP est exigée par la mairie quand vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :

- Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
- Changer des volets (matériau, forme ou couleur)
- Changer la toiture

A savoir : si ces modifications de façade ou de structures porteuses s'accompagnent d'un changement de destination de votre construction, vous devez déposer un permis de construire.

Transformation d'un garage en pièce d'habitation :

Vous devez déposer une déclaration préalable de travaux si vous transformez un garage de plus de 5 m² de surface close et couverte en une pièce de vie.

La modification de l'aspect extérieur comme la pose d'une fenêtre, par exemple, est également soumise à DP. Vous pouvez déclarer l'ensemble de votre projet avec le même formulaire.

En transformant votre garage, vous supprimez une place de stationnement. Le plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune comporte des règles concernant la création des aires de stationnement. Dans ce cas, vous devez prévoir d'installer une autre place sur votre terrain. Renseignez-vous auprès du service de l'urbanisme.

Construction nouvelle (abri de jardin, garage) :

Une nouvelle construction est indépendante du bâtiment d'habitation. Cela peut être un abri de jardin, un barbecue, un carport, un garage... Une déclaration préalable est exigée quand l'emprise au sol ou la surface de plancher de cette construction est supérieure ou égale à 5 m² et qu'elle répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- Emprise au sol inférieure ou égale à 20 m²
- Surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²
- Hauteur au dessus du sol inférieure ou égale à 12 m²

Si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez consulter, en mairie, le plan local d'urbanisme (PLU) ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

Attention : aux abords des monuments historiques, des sites patrimoniaux remarquables ou d'un site protégé classé ou en instance de classement, une DP est exigée pour toute construction quelle que soit sa taille de surface close et couverte en une pièce de vie.

Installation d'une piscine :

• Construction d'une piscine :

La construction d'une piscine non couverte est soumise à déclaration préalable quand la superficie de bassin est supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m². Si vous construisez une piscine couverte, la couverture fixe ou mobile doit avoir une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m.

Si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez consulter, en Mairie, le plan local d'urbanisme (PLU) ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

• Installation d'une piscine hors-sol :

Vous installez plus de 3 mois une piscine hors-sol dont la superficie du bassin est supérieure à 10 m². Vous devez déposer une DP en Mairie. Si cette piscine est couverte, la hauteur de l'abri doit être inférieure à 1,80 m.

Vous installez une piscine dans le périmètre de sites patrimoniaux remarquables, aux abords d'un monument historique ou d'un site protégé classé ou en instance de classement. Vous devez alors déposer une DP même si le bassin de la piscine est inférieur ou égal à 10 m².

Installation d'une caravane dans votre jardin :

Vous pouvez installer une caravane dans le jardin de votre résidence principale moins de 3 mois par an sans autorisation d'urbanisme. Il est interdit de l'utiliser comme habitation ou annexe à votre logement. La caravane doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues, barre de traction...).

Par contre, si vous installez votre caravane plus de 3 mois par an, il vous faut déposer une DP en Mairie.

Toutes les périodes de stationnement, consécutives ou non, sont prises en compte pour calculer la période de 3 mois.

Attention : les règles locales d'urbanisme peuvent imposer des restrictions spécifiques en cas d'installation inférieure ou supérieure à 3 mois. Pensez à consulter le service de l'urbanisme.

Clôture et mur :

• Clôture :

Une clôture peut être constituée d'une haie végétale, de grillage, de parois ajourées, de tout autre élément permettant de fermer un terrain ou d'une combinaison de plusieurs éléments.

Si la clôture est nécessaire à l'activité agricole ou forestière, elle n'est pas soumise à une autorisation d'urbanisme.

Les autres clôtures sont également dispensées de formalité. Cependant, le dépôt d'une déclaration préalable de travaux est obligatoire dans certains secteurs :

- Secteur délimité par le plan local d'urbanisme
- Commune ou partie de commune où le conseil municipal a décidé de soumettre les murs à déclaration
- Périmètre d'un site patrimonial remarquable
- Abords des monuments historiques
- Site inscrit, site classé ou en instance de classement

Si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez consulter, en Mairie, le plan local d'urbanisme (PLU) ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

• Mur :

Pour construire un mur, vous devez déposer une déclaration préalable de travaux à la mairie dans les cas suivants :

- Hauteur du mur à construire supérieure à 2 m
- Secteur délimité par le plan local d'urbanisme
- Périmètre d'un site patrimonial remarquable
- Abords des monuments historiques
- Site inscrit, site classé ou en instance de classement

Si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez consulter, en Mairie, le plan local d'urbanisme (PLU) ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

Changement de destination d'une construction :

Le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Un commerce peut par exemple devenir une habitation. Une DP est alors exigée par la Mairie.

Attention : en cas de changement de destination de votre construction, si vous faites des travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade du bâtiment, vous devez déposer une demande de permis de construire.

> Service Urbanisme : 21, rue du Général Leclerc
Tél. : 01 34 28 68 62 - urbanisme@mairie-groslay.fr
Lundi : 13h30-19h30 - Mardi, mercredi : 8h30-12h
Jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h - Vendredi : 8h30-12h

> Sur internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>

ENSEMBLE POUR UN CIMETIÈRE PLUS VERTUEUX

Pour réduire les besoins en désherbage et le scepticisme des habitants, c'est l'image même du cimetière qui doit se reinventer comme nous l'explique M. Madeira, responsable de l'entretien.



Depuis 2014, c'est une exigence légale, la loi Labbé interdit aux Mairies de répandre des produits phytosanitaires ; cimetières et terrains de sport sont aussi concernés par l'interdiction.

R. Madeira : *C'est un enjeu important pour nous tous ; éliminer les pesticides permet de préserver les nappes phréatiques, la biodiversité et la santé des habitants.*

Dorénavant nous envisageons le cimetière comme un espace paysager où la nature a toute sa place. Le cimetière est considéré comme un espace vert, un lieu de promenade, c'est indispensable pour réussir la transition.

Nous faisons en sorte que les allées principales, les espaces cinéraires ou les entre-tombes soient recouverts de gazon ou de plantes couvrantes. Pour ce faire, il est important de préparer le sol avec un mélange terre/pierre, afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite ou des véhicules.

Autour des tombes, il est recommandé d'opter pour des plantes couvre-sols, telles que les sedums, les thymys ou autres plantes vivaces.

Cet effort indispensable doit aussi être compris et accompagné par les Groslaysiens parce qu'il ne pourra pas se faire sans eux, notamment en ce qui concerne l'entretien des sépultures, car il en sont les propriétaires."



DROITS & OBLIGATIONS DES GROSLAYSIENS EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES SÉPULTURES

Vos obligations

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière dont vous achetez l'usage (mais non le terrain) pour une durée déterminée. En revanche, la pierre tombale ou le monument funéraire vous appartiennent. En tant que concessionnaire vous ou vos successeurs êtes tenus d'en assurer l'entretien. Si l'état dégradé de la tombe porte atteinte à la sécurité d'autrui ou nuit à la décence du cimetière, une procédure administrative peut être engagée pour vous contraindre à effectuer les travaux nécessaires.

L'état d'abandon

Même en cours de concession, si une sépulture n'est pas entretenue, la commune peut entamer une procédure pour la récupérer. Un processus encadré par l'article L. 2223-17 et suivants du code général des collectivités territoriales : il faut qu'elle ait plus de 30 ans et que la dernière inhumation remonte à 10 ans au moins. L'état d'abandon doit alors faire l'objet d'un procès-verbal dressé sur place par le maire et adressé à la personne titulaire de la concession. Si le ou les intéressés ne se manifestent pas dans un délai de 3 ans ou s'ils sont inconnus, la reprise de la concession peut avoir lieu. Les restes exhumés sont regroupés dans une boîte à ossements et placés dans l'ossuaire communal, ou font l'objet d'une crémation.

En cas de déménagement du titulaire de la concession, il lui appartient de notifier son changement d'adresse aux services de la commune. En cas de décès, ses ayants droit doivent également se faire connaître de ces services, au risque de perdre la concession.

COMMENT PROCÉDER

Le b.a.-ba de l'entretien

Un entretien régulier permet d'éviter que la tombe subisse trop de dégâts, causés par les intempéries. La mousse et les lichens sont les principaux ennemis de la pierre naturelle. Il faut la laver, la dégraisser et la sécher, voire la traiter. Chaque variété de pierre possède des propriétés spécifiques. Pour le marbre, par exemple, utilisez de préférence de l'eau et du savon noir, et proscrivez les produits acides qui attaquent la pierre. Ne négligez pas les inscriptions gravées dans la pierre, qui ont, elles aussi, besoin d'un nettoyage, voire que l'on redore leurs lettres. Privilégiez les produits écologiques, afin de préserver l'environnement.

Les fleurs qui résistent au froid

Le chrysanthème est la fleur emblématique de la Toussaint, car elle fleurit naturellement à l'automne et résiste à des gels modérés. Mais il existe d'autres plantes tout aussi colorées qui supportent bien les premiers froids hivernaux, telles que le cyclamen, l'azalée et surtout la bruyère, particulièrement résistante.

Faire appel à une société

Il est possible de souscrire un contrat auprès d'une entreprise spécialisée dans l'entretien des sépultures. Nettoyer, rejointoyer, réparer les tombes abîmées, repeindre les lettres défraîchies, remettre du gravier neuf et même disposer des fleurs, la gamme des prestations est large.

Le prix des différentes formules d'entretien dépend, bien sûr des services demandés et de la fréquence des interventions. Par exemple, la société "En sa mémoire" facture 135 € un entretien ponctuel complet (nettoyage manuel de la tombe, fleurissement de plantes naturelles en terre...). Sur Internet, vous pouvez trouver des solutions moins onéreuses, notamment en choisissant un prestataire proche du cimetière.

" Éliminer les pesticides permet de préserver les nappes phréatiques, la biodiversité et la santé des habitants "

L'ÉCOLOGIE COMMUNALE, UN PARI QUI PORTE SES FRUITS



Depuis quelques mois, plusieurs initiatives communales écologiques fleurissent à travers la ville car chaque dossier étudié aujourd'hui sous l'angle du développement durable, nous conforte dans la conviction qu'il nous est possible de rétablir une plus grande biodiversité à l'échelle de la ville.

Des animaux font désormais leur apparition dans les espaces verts communaux pour y assurer un entretien naturel sans avoir recours à des engins motorisés. En partenariat avec la Mairie de Groslay, l'association Animaux & Co met gratuitement à disposition des groslysiens, chèvres, moutons ou poneys pour tondre ou défricher jardins et espaces verts clôturés.

Nos terrains communaux squattés illégalement sous les mandats de l'équipe précédente, sont à présent mis gratuitement à disposition de maraîchers bio pour cultiver fèves, courgettes, cardons, coriandre et menthe.

Après plusieurs essais fructueux, nichoirs à oiseaux et hôtels à insectes seront installés plus largement dans nos espaces publics.

Une gestion plus naturelle du cimetière, permet au delà des pratiques non polluantes, d'être plus économe en eau avec la mise en place de 2 récupérateurs à disposition des familles.

L'école des Glaisières, équipée par la Mairie en récupérateurs d'eau, reçoit pour la seconde fois le label Eco-école.

Avec le tri sélectif, des repas végétariens, des produits bio de proximité, nos restaurants scolaires évoluent dans le bon sens.

Après les semis et bouturages de l'été, le jardin pédagogique des Ouches entre dans sa phase de plantation mais accepte, plus que jamais, vos dons de plants graines et semis tout au long de l'année.



- 1 Ouverture de parcelles aux jardins partagés
- 2 Maraîchage dans le secteur des hauts buissons
- 3 Installation d'hôtels à insectes
- 4 Installation de nichoirs à oiseaux
- 5 Réintroduction des animaux de pâturage en ville
- 6 Obtention du Label Eco-Ecole aux Glaisières
- 7 Jardin pédagogique de l'ALSH
- 8 Rûches au jardin pédagogique des Ouches
- 9 Engazonnement naturel au Cimetière
- 10 Grainothèque à la Médiathèque
- 11 Menus bio au restaurant scolaire
- 12 Création d'un espace vert près de la RD 301

PARTICIPEZ À L'ÉLABORATION DU JARDIN PÉDAGOGIQUE DES OUCHES

S'adapter au dérèglement climatique, c'est le défi que devra relever la commune dans l'élaboration du jardin pédagogique. Aussi, le service développement durable vous remercie pour les dons que vous voudrez bien effectuer en matière de plants, boutures et graines d'espèces rustiques et résistantes aux gelées, mentionnés dans la liste ci-contre.



Depuis le début du printemps, suite à l'appel lancé par la Mairie pour la récupération de végétaux, plusieurs jardiniers Groslysiens ont généreusement accepté d'accueillir notre service espace vert dans leur "petit paradis" où cohabitent en harmonie une très grande variété d'espèces.

Sommités fleuries, tiges, plants ou plantes entières, ce prélèvement peut être effectué très rapidement si vous n'avez que peu de temps à nous consacrer, à moins que vous ne préfériez profiter pleinement des conseils avisés de nos spécialistes. Outre le jardin, vos dons viendront embellir l'ensemble de nos espaces verts.



La commune recherche...

- PLANTES :
- AXÉBIA
- PLANTES MÉDICINALES & AROMATIQUES :
- ARONIA (ARONIA MITSCHOURINII 'AMIT' - SORBARONIA MITSCHOURINI 'AMIT')
- AUBÉPINE
- HOUBLON (HUMULUS LUPULUS)
- MENTHE COQ
- POIVRIER DE TASMANIE
- POIVRIER DU SICHUAN
- ARBRES/ARBUSTES FRUITIERS :
- AMANDIER
- AMÉLANCHIER — SASKATOON
- ARBOUSIER — ARBRE AUX FRAISES (ARBUS UNEDO)
- ARBRE AUX HARCOTS BLEUS (DECAISNEA FARGESII)
- ASIMINIER (ASIMINA TRILOBA | ANNONA PENDULA)
- AUBÉPINE FRUITIÈRE
- AVOCATIER DE BRETAGNE
- BAIE DE MAI — CAMÉRSIER (LONICERA CAERVELA VAR KAMTSCHATICA 'BOREALIS' | LONICERA KAMTSCHATICA 'SWEET MYBERRY')
- BANANIER HELEN'S HYBRIDE
- CARAGANIER DE SIBÉRIE (CARAGANA ARBORESCENS | C. SIBIRICA | C. AR. CARAGANA 'LUTESCENS')
- CERISIER TARDIF DE VIGNOLA
- CHATAIGNIER JAPONAIS (CASTANEA CRENATA)
- CHATAIGNIER MARIGOULE
- COGNASSIER
- CUDRANIA TRICUSPIDATA
- ÉPINE-VINETTE DE CORÉE (BERBERIS KOREANA 'RED TEARS')
- GOJI — LYCIET DE BARBARIE (LYCIUM BARBARUM | LYCIUM HALIMIFOLIUM | LYCIUM CHINENSIS)
- GOUMI DU JAPON (ELAEAGNUS MULTIFLORA 'SWEET SCARLET')
- GOUMI DU JAPON (ELAEAGNUS UMBELLATA 'POINTILLA AMOROSO' | ELAEAGNUS MULTIFLORA 'POINTILLA')
- GOYAVE DU BRÉSIL (OU FEIJOA)
- GRENADIER (PUNICA GRANATUM 'LYUBINY')
- GROSEILLER VERSAILLES
- IGNAME DE CHINE
- MANDARINIER SATSUMAT
- MAQUI — MACQUI DU CHILI (ARISTOTELIA CHILENSIS | ARISTOTELIA MACQUI)
- MÛRIER ARBRE
- MYRTILLIER
- NOYER BIJOU
- NOYER DU JAPON
- OLIVIER AGLANDAOU
- PACANIER OU NOYER DE PÉCAN (CARYA ILLINOINENSIS)
- PLAQUEMINIER (DIOSPYROS KAKI 'MUSCAT' | DIOSPYROS CINENSIS 'MUSCAT')
- POMME DE TERRE SAUVAGE
- POMMIER D'API ÉTOILÉ
- POMMIER D'API NOIR
- POMMIER DE KEI — ABÉRIA (DOVYALIS CAFFRA | ABERIA CAFFRA)
- POMMIER PIXI
- PONCIRUS TRIFOLIATA
- PRUNIER DATIL
- PRUNIER DU NATAL (CARISSA MACROCARPA | CARISSA GRANDIFLORA)
- RAGOUNINIER — CERISIER DE NANKIN (PRUNUS TOMENTOSA)
- SCRISANDRA
- SORBIER À GROS FRUITS 'BURKA' (SORBUS 'BURKA')
- VIGNE CÉPAGE "PHOENIX"
- > CHAMPIGNONS :
- CHAMPIGNON COLLYBIE À PIED VELOUTÉ
- CHAMPIGNON MAITAKÉ
- CHAMPIGNON OREILLES DE JUDA (CHAMPIGNON NOIR CHINOIS)
- CHAMPIGNON PLEUROTE DE L'ORME (HYSIZYGUS ULMARIUS)
- CHAMPIGNON SHIITAKÉ
- CHAMPIGNON SHIMEJI
- > ANIMAUX :
- TRITONS, GRENOUILLES

TOUTE L'ANNÉE, VOUS POUVEZ
CONTACTER LE SERVICE ESPACE VERT
DE LA VILLE POUR VOUS AIDER À VOUS
DÉBARRASSER DE VOS PLANTS, GRAINES
ET TONTE DE GAZON.

*Dons sur rendez-vous
au tél. : 06 95 20 85 98*

FÊTE DE LA NATURE

Première manifestation déconfinée, la fête de la Nature a attiré un très grand nombre de Groslaysiens et de communes environnantes, tous impatients de retrouver des pratiques simples, saines et écologiques.

Un grand nombre d'associations s'étaient réunies ce dimanche 23 mai pour Fêter la Nature autour de pratiques écologiques plus respectueuses de l'environnement et chacun a pu trouver de quoi s'épanouir dans la diversité des activités proposées. :

- Quizz animé + jeux (Accueil de loisirs)
- Ferme pédagogique et balade à poneys (Animaux & Co)
- Valorisation de la vigne (Confrérie du pichet saint Eugène)
- Histoire de l'agriculture à Groslay, exposition d'outils agricoles, photographies anciennes, tracteur teuf-teuf (Conservatoire du patrimoine)
- Ruche vitrée, exposition de matériel apicole, vente de miel (Ecole des abeilles)

- Atelier cuisine plantes sauvages comestibles et médicinales, dégustation, vente confitures, sirops, vinaigres bio à base plantes sauvages (Ecoute de la nature)
- Vide greniers, atelier éco responsable (Hôtels solidaires)
- Rando photo (Photoclub de Soisy)
- Animation sur la biodiversité locale (Plaine de vie)
- Randonnée dans les sentes de Groslay (Rando club)
- Découverte des friches du BIP (SOS Vallée de Montmorency)
- Stand de sensibilisation au zéro déchet et au tri, vente de composteurs, micro-formation sur le compostage. (Syndicat Emeraude)



FÊTE DE LA MUSIQUE

Les intempéries du samedi 19 juin, n'ont pas suffi à entamer la détermination des associations et des musiciens enfin réunis autour de cet évènement qui l'année dernière s'était déroulé sur internet. Saluons,

toutefois pour leurs héroïques prestations sous une pluie battante, Wilfried Touati, les Tambours de Mogadouro, les musiciens et danseuses de Samba et le DJ Jeremy Peax (and friends) pour le final.



FÊTE DES RÉCOLTES

Le soleil était au rendez-vous, et vous aussi, pour cette belle journée d'automne. Chacun heureux de retrouver l'esprit village pour cette première fête des récoltes.



Couplée aux journées du Patrimoine, cette fête des récoltes s'est étendue à l'ensemble de la commune pour permettre à chacun de découvrir les lieux et activités remarquables non accessibles au quotidien.

Le Centre Belle Alliance, le Syndicat Agricole, les Vignes de Groslay, la brasserie Hespebay, le Verger Patrimonial, le jardin pédagogique, autant de lieux que nous ne manquerons plus de solliciter lors de prochaines manifestations afin que les Groslaysiens puissent vivre pleinement leur patrimoine.

A cause du gel, les récoltes de miel, légumes et fruits n'ont pas été au rendez-vous mais les producteurs locaux, maîtres de leurs savoir-faire, nous ont offert le meilleur d'eux-mêmes. Félicitations à nos cuisinières et cuisiniers qui ont relevé le défi avec panache, présentant d'excellents gâteaux dont il n'est rien resté.

Saluons également nos gardiens du patrimoine qui aiment transmettre leur savoir aux jeunes générations et nos commerçants qui ont si généreusement garni les paniers offerts aux gagnants des différents concours.

FÊTE DE LA SCIENCE

Beau succès pour cette édition 2021, qui nous a tous mené de l'infiniment grand à l'infiniment petit, en passant par la planète enfance. Rendez-vous dans 2 ans !



LE PASSÉ RE-COMPOSÉ DE M. FRESNAYE

C'est à l'occasion des journées du Patrimoine que Jean-Pierre Fresnaye, président du Conservatoire de Groslay nous a ouvert les portes du Syndicat Agricole créé par les agriculteurs Groslaysiens il y a plus de 120 ans.

Longtemps Jean-Pierre Fresnaye s'est levé de bonne heure dans sa recherche du temps passé. Passionné, infatigable et intarissable, l'ancien employé de banque Parisien peut fièrement se retourner sur ces 20 dernières années durant lesquelles il a contribué, avec ses adhérents de la première heure, à construire et enrichir la mémoire de Groslay.

- N'étant pas Groslaysien de souche à votre arrivée sur la commune, par quelles circonstances êtes-vous devenu Groslaysien de cœur ?

- J.P. F. : On ne peut pas mieux dire, c'est bien le cœur le point commun à cette conversion car j'ai épousé la petite fille de Roger Donnet et n'ai, grâce à elle, pas tardé à tomber sous le charme de ce village qui ne comptait à l'époque pas plus de 4800 âmes.

J'ai immédiatement été fasciné par la richesse patrimoniale de Groslay, ses grandes demeures et leurs propriétaires ; Joséphine de Beauharnais, première épouse de l'empereur Napoléon I^{er}, Lessieur, fabricant d'huiles, Menier, de chocolat, les établissements Magnier-Bédu, de matériel agricole...

- Il y a tout de même un pas entre la personne que vous étiez à votre arrivée en 1970 et votre statut de président du Conservatoire en 2012, comment l'avez-vous franchi ?

- J.P. F. : J'ai tout d'abord été très bien accueilli par la population ce qui a facilité ma participation aux grands événements de la ville et notamment à la kermesse, où, avec Paulette Desouches et l'Association Catholique de Groslay nous fabriquions entre 2 et 3 chars par an, ainsi que des déguisements pour les enfants. Cette incontournable fête du village, appelée à sa création en 1919, fête de la terre, est encore actuellement la mémoire vivante de Groslay, celle qui fait le lien entre notre passé et notre présent. Pour conserver cette mémoire agricole, un appel à bénévolat a été lancé en 2001 pour la création d'un Conservatoire du Patrimoine Groslaysien. Parmi les fondateurs de la première heure, Jean Aubert, François Collin, Jean-Claude Gilquin, et Jean-Michel Roy, vous trouverez encore en activité Françoise Boudard, Jean-Paul Marchais, Claude Fournet, moi-même et une quarantaine d'adhérents.

Lorsque j'ai pris la présidence en 2012, j'ai trouvé l'archivage agricole trop restrictif et je l'ai étendu à

l'ensemble de l'histoire communale ; l'animation locale mais aussi l'évolution de Groslay à travers l'histoire avec un grand H.

- Un grand nombre de documents est encore en grande partie propriété des grandes familles groslaysiennes actuelles, aussi comment procédez-vous pour faire fructifier cette mémoire ?

- J.P. F. : Il faut avant tout être patient. Régulièrement notre association fait appel à la population et nous remercions les familles qui ont bien voulu nous accorder leur confiance dans la préservation de ce qui représente souvent une partie de leur propre histoire. Grâce à eux un grand nombre d'écrits, de photos ou de matériels agricoles nous renseignent sur la vie de la commune. Nous tenons actuellement à disposition des Groslaysiens 2 teuf-teuf, 2 charrettes, un pressoir, des outils de toute sorte et même du matériel agricole Magnier-Bédu. Je remercie d'ailleurs en mon nom et celui des adhérents, M. Bonin, bricoleur de génie, qui ne compte pas sa peine pour restaurer ces nombreux objets qui nous arrivent parfois en piteux état.

Au fond, notre engagement n'est pas si éloigné du travail que réalisent nos agriculteurs ; au hasard des rencontres nous creusons des sillons, nous semons puis nous attendons la récolte, parfois bien des années après. A ce propos j'en profite pour faire un appel à tous ceux qui possèdent d'anciens documents sur les écoles et les fêtes communales ainsi qu'aux bénévoles qui souhaiteraient s'associer à notre passion.

- Il semble en effet que la passion soit un moteur essentiel de réussite et la présence du Conservatoire à toutes les manifestations communales en est la preuve. L'avenir fait-il aussi partie de vos préoccupations ?

- J.P. F. : Nous avançons, quoi qu'il en soit car nous prenons encore beaucoup de plaisir à répertorier, analyser et recouper les informations pour les transmettre à la population. Bien sûr nous devons maintenant tenir compte du numérique, des réseaux sociaux et de la façon dont les nouvelles technologies réinventent le Patrimoine, d'ailleurs je ne désespère pas de trouver de jeunes adhérents passionnés pour compléter l'histoire que nous avons commencé à écrire.

L'appel est lancé...



RAPPORT S.E.D.I.F :
QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE À GROSLAY

- Température de l'eau (< 25) : 11,6°
- Ph (> 6,5 < 9) : 7,8
- Caractéristiques organoleptiques :
 - Couleur : 0
 - Odeur : 0
 - Saveur : 0
- Turbidité néphélométrique (< 2) : < 0,1 NFU.
- Aluminium (< 200) : < 15 µg/l.
- Ammonium en NH4 (< 0,10) : < 0,05 mg/l
- Paramètres microbiologiques :
 - Bact. aér. revivifiables à 22° - 68h : 0 n/ml
 - Bact. aér. revivifiables à 36° - 44h : 0 n/ml
 - Bactéries coliformes : 0 n/100ml
 - Bact. et spores sulfito-rédu./ml : 0 n/100ml
 - Entérocoques : 0 n/100ml
 - Escherichia coli : 0 n/100ml.

> AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



COLLECTES DES DÉCHETS

PAVILLONS

A sortir le dimanche soir 18h
(du 15/03 au 29/11)

A sortir le 1^{er} lundi matin du mois avant 16h

A sortir le mercredi soir 18h

A sortir le 3^e mardi soir du mois 18h

COLLECTIFS

A sortir le dimanche soir et le jeudi soir 18h

A sortir le mercredi soir 18h

A sortir le 1^{er} lundi du mois avant 16h

A sortir le 3^e mardi soir du mois 18h

> Rappel : il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte des déchets définies par la Mairie (jour, horaires, tri). Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende de 135 €. > En savoir + : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963

PRODUITS TOXIQUES ET POLLUANTS :

Collecte une fois par trimestre Place du Marché.
de 9h à 13h les 30/10 et 20/11/2021 (huile de vidange, batteries, néons, produits phytosanitaires, solvants, pots de peinture). Réservé aux particuliers : sur présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation de domicile.

MÉDICAMENTS :

Rapportez-les chez votre pharmacien.

PILES :

Dépôt dans les grandes surfaces ou les magasins spécialisés dans la vente d'appareils ménagers, photographes, etc.

DEUX DÉCHÈTERIES SONT À VOTRE DISPOSITION :

• **A Sarcelles**
en possession d'une carte d'accès à commander auprès du Syndicat Emeraude.

• **Au Plessis Bouchard**
12, rue Marcel Dassault en possession d'un justificatif de domicile



AIDEZ-NOUS À GARDER NOTRE VILLE PROPRE

NE PAS METTRE AUX ENCOMBRANTS :

- les gravats qui doivent être amenés en déchetterie,
- les déchets verts (herbe tondue, branchages ...) font l'objet d'une collecte spécifique ou doivent être déposés en déchetterie,
- les pneus usagés doivent être repris gratuitement par votre garagiste,
- les bouteilles de gaz doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte,
- les véhicules à moteur (carcasse de voiture) doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage,
- les pots de peinture et autres déchets dangereux sont à apporter soit en déchetterie, soit lors de la collecte du camion Démétox,
- les palettes de bois,
- les textiles sont à apporter dans les bornes dédiées.

SYNDICAT EMERAUDE :
Parc d'activités des Colannes, 12 rue Marcel Dassault 95130 Le Plessis-Bouchard

Contact :
Tél. : 01 34 11 92 92
Courriel : contact@syndicat-emeraude.com
www.syndicat-emeraude.com

AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY :

COMME PROMIS, NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS POUR FAIRE DE GROSLAY UNE VILLE BIEN GÉRÉE, UNE VILLE SURE, UNE VILLE OÙ L'ON VIT BIEN.

Pour y parvenir, nous avons tout d'abord veillé à positionner à la tête des services clés des agents compétents, enthousiastes, motivés et capables de gérer des projets d'envergure. Direction Générale, Sécurité ou Police municipale, Services Techniques, Services Scolaires et Petite Enfance, Urbanisme, ... font déjà preuves de résultats très encourageants et conformes à notre programme.

Afin que tous les Groslysiens et Groslysiennes puissent contribuer à cet effort commun, il nous faudrait aussi la contribution, essentielle en démocratie, d'une opposition compétente, capable d'alimenter un débat de fond et d'accepter la volonté des citoyens de changer de cap exprimée lors des dernières élections municipales.

On ne peut pas changer une ville après 37 d'un règne sans partage et qui nous laisse un endettement important, sans analyser avec objectivité et esprit critique le passé et sans remettre en question certaines pratiques pour le moins étonnantes.

Notre opposition est loin d'être capable de jouer ce rôle. Récemment, nous avons constaté que les deux groupes d'opposition, si différents pendant la campagne électorale ; l'un se disant de droite mais composé de membres servant avant tout des intérêts personnels et l'autre servant une idéologie de gauche sous couvert d'écologie, sont aujourd'hui réunis sous la même bannière de la critique systématique et pinailleuse agrémentée de mensonges et d'attaques personnelles dont le seul fondement est la rancune d'avoir perdu pour certains les élections et pour d'autres des privilèges et des avantages.

Désormais, ils paraissent être devenus un seul et même groupe. Dans leur cas, l'union ne fait pas la force, elle crée surtout la confusion. Qui est qui aujourd'hui et quels sont leurs buts ?

UNIS POUR GROSLAY :

Il serait prématuré de faire le bilan du programme électoral du maire ! Certains projets nécessitent du temps ! Mais il est indéniable que les choses ont changé, que le visage de Grosly n'est plus le même. L'évolution proposée par M. Cancouët et son équipe est-elle positive ? Nous en doutons !

Voici quelques faits marquants sur l'année écoulée :

Le budget voté par la majorité n'offre aucune perspective pour la vie des Groslysiens tant les restrictions sont importantes. Les réductions budgétaires touchent presque tous les domaines : voiries, infrastructures, réseaux, social, associations...

Les répressions, contrôles, sanctions se sont multipliés. Nous assistons au repli de la ville sur elle-même !

Les employés communaux sont éprouvés voire malmenés à tel point qu'ils ont créé un syndicat pour défendre leurs droits et que des recours au préfet sont déposés. Ceux qui le peuvent fuient la commune pour travailler ailleurs !

Les espaces verts de la commune sont laissés à l'abandon,

GROSLAY TERRE D'AVENIR :

COMBIEN SOMMES-NOUS DANS LA VILLE A VIVRE DANS LA CRAINTE ?

Crainte d'une contravention, crainte de perdre une place à la cantine ou à la garderie, crainte d'un refus de permis de construire, crainte de perdre son poste à la mairie et même son logement ... Si vous n'êtes pas directement concerné, des voisins le sont probablement. Comment peut-on vivre dans un tel climat de défiance permanente ? A quel moment l'autorité est-elle devenue synonyme de soumission ? Quand la confiance a-t-elle été remplacée par l'intimidation ? Quand le civisme a-t-il viré à la délation ? Ce climat est le fruit d'une politique qui bafoue les valeurs de la république.

La Liberté d'expression des Groslysiens est remise en cause par un arrêté du maire (15 juillet) qui interdit la distribution de prospectus et le porte à porte aux associations groslysiennes. La liberté de circulation est remise en cause sur un arrêté du maire (10 juin) qui interdit la circulation des piétons sur certains chemins de la commune.

L'Égalité est remise en cause par des actions de harcèlement des gens du voyage sédentarisés de longue date à Grosly. Le choix d'une vie en caravane n'est pas synonyme d'oisiveté, de saleté ou de délinquance comme le laissent entendre le maire et son équipe, prompts à juger sans connaître ou à calomnier à des fins de propagande. Quels que soient nos habitats ou nos modes de vie, nous sommes tous Groslysiens, nous devons tous être traités de manière égale devant la loi, avec impartialité.

La Fraternité est mise en question par la politique agressive de la majorité municipale envers plusieurs associations groslysiennes accusées d'être trop indépendantes (voir à ce sujet le Groslysiens alternatif que nous avons distribué récemment dans vos boîtes aux lettres). A Grosly, avec ce côté village dont nous sommes si fiers, la Fraternité est indispensable au « vivre ensemble » et à la solidarité.

Nous devons TOUS rester unis et nous entraider pour que Grosly, notre ville, ne sombre pas dans le chaos et reste une belle terre d'Avenir.

renvoyant l'image d'une ville négligée ! Aucun fleurissement des jardinières et des espaces verts communaux, mais des mauvaises herbes à foison qui prolifèrent partout.

Tout est à l'économie de moyens. Nos suggestions, de faire appel à des prestataires extérieurs sont balayées ! M. le maire préfère tout "internaliser", pour réduire les dépenses, sur-sollicitant le personnel communal, n'évoluant pas les besoins réels de main d'œuvre nécessaire à l'entretien de notre commune !

La mauvaise gestion budgétaire aura des conséquences directes sur nos impôts sans véritables services pour les Groslysiens. La ville se dégradera sans nouvelles infrastructures et de nouveaux projets.

En dépit de toutes les attaques quotidiennes à l'encontre des élus de la minorité, nous restons ouverts au débat pour faire avancer notre ville. La majorité ne peut plus baser sa politique sur le passé et la rancœur. L'histoire politique de Grosly a su préserver la tranquillité et le calme de notre ville et la faire évoluer dans son temps, dans le respect de chacun. Nous en attendons autant !

— Nous adressons aux mariés tous nos vœux de bonheur pour leur union —

- Phanie Chau et Jean-Pierre Visouthivong
célébré le 24 avril
- Vanessa Pilon et Stephane Kaus
célébré le 3 juillet
- Cindy Grenet et Sébastien Faux
célébré le 23 mai
- Manolya Miçoogullari et Alexandre Okur
célébré le 10 juillet
- Londa Kucam et Dimitri Yalap
célébré le 29 mai
- Mira Hosni et Nicolas Le Dantec
célébré le 31 juillet
- Natacha Cepeda et Jean-Marie Ducelier
célébré le 5 juin
- Nina Ratnam et Julien Libessart
célébré le 28 août
- Stephanie Zenen et Donan Seyun
célébré le 5 juin
- Houda Boubahri et Zakaria Hamouga
célébré le 3 septembre

— Nous adressons aux heureux parents toutes nos félicitations
et aux bébés tous nos vœux de bienvenue —

- Raphaël Biat Chaves
né le 18 avril
- Arthur Vieux-Melchior
né le 16 juillet
- Avana Louise Randriamanantsoa
née le 6 août
- Adam de Oliveira
né le 13 mai
- Nélia Ounacer
née le 26 juillet
- Maja Konieczna
née le 27 août
- Clément Zamarra
né le 17 juin
- Victoria Floquet Roszak
née le 29 juillet
- Sandro Nistar Picavet
né le 10 octobre

— Nous adressons aux familles nos plus sincères condoléances à —

- Pierre Marion
décédé le 12 mai, à 67 ans
- Madeleine Louise Collinet
décédée le 16 juin, à 93 ans
- Rémi Chiron
décédé le 21 août, à 72 ans
- Ana Pereira
décédée le 24 mai, à 84 ans
- Jean Crespin
décédé le 3 juillet, à 90 ans
- Jacques Rigault
décédé le 26 août, à 89 ans
- Aldo Minchella
décédé le 14 juin, à 63 ans
- Danièle Lelong
décédée le 27 juillet, à 71 ans
- Nicole Woog
décédée le 31 août, à 87 ans

L'ESCALE SOLIDAIRE :

UN LIEU D'ACCUEIL CONTRE L'ISOLEMENT

Comme chacun sait, les français sont généreux et les groslysiens n'y font pas exception. Plusieurs d'entre eux se sont donc réunis pour créer avec enthousiasme un lieu d'accueil pour toutes les personnes, isolées, en difficultés, ou non, souhaitant partager un moment de chaleur humaine, bénéficier d'un conseil ou simplement boire un café.

Cet endroit s'appelle "L'ESCALE SOLIDAIRE". Il a reçu ses premiers visiteurs le neuf juin et tous furent heureux de rompre quelques instants leur quotidien. Il se trouve 18 rue Pierre Corre à Grosly. Les bénévoles sont présents tous les mercredis et vendredis de 14h à 17h, sauf durant le mois d'août, reprenant dès début septembre.

N'hésitez pas à venir ! N'hésitez pas à partager cette information !



Notre doyenne, Louise Mast (1911-2021) nous a quitté le vendredi 27 août

Née le 31 décembre 1911 à Lemé dans l'Aisne, il était prévu de lui souhaiter ses 110 ans, mais le destin en a décidé autrement. Comme toute personne qui a vécu plus d'un siècle, son existence a été parfois difficile, pénible, mais très souvent heureuse et agréable... en voici quelques faits marquants :

Pendant la guerre 14-18 par décision du gouvernement français de l'époque, les femmes avec leurs enfants dont le mari était au front (Chemin des Dames) étaient expatriées vers Grenoble (Grande Chartreuse) puis en Suisse.

Son retour en France n'a pas été facile à cause des contraintes administratives (obtention des cartes d'identité, etc.)

En 1928 elle vient habiter Grosly avec sa mère et se marie avec Robert Mast en 1931 pour donner naissance à son fils René en 1933.

C'est le bonheur !

Juste avant l'exode de 1940, sa mère décède à 51 ans. Accablée de chagrin, mais avec son courage habituel elle emmènera son fils et sa tante jusqu'au département de la Creuse à Châtelus-Malvaleix pour se protéger de l'invasion allemande.

Son mari, démobilisé, la rejoindra pour regagner la région parisienne.



La famille s'installera à Nangis en Seine et Marne pour tenir la Maison de la Presse jusqu'en 1951 et déménagera à Royan en Charente Maritime pour un bureau de tabac dénommé "le Pacha", puis plus tard à Bordeaux au tabac "la Civette" et y restera jusqu'à la retraite.

Suite au mariage de René et Denise, Louise et Robert en 1964, regagneront Grosly et auront la joie d'accueillir leurs petits-fils Philippe et Hervé.

Elle aura du mal à supporter le décès de son mari Robert à 92 ans puis celui de son petit-fils Hervé à 25 ans.

Malgré les aléas de la vie, sa retraite à Grosly aura été heureuse. Elle a pu profiter pleinement de ses petits-fils, puis de ses deux arrières petites filles, Céline et Virginie, enfants de Philippe et Sophie, à qui elle a appris entre autres à jouer aux cartes.

Toujours très active, elle participait aux activités de la commune ; la danse, le chant, la chorale et les voyages avec les Anciens.

C'est d'ailleurs à Anglet, sur la côte Basque, qu'à 70 ans elle a appris à nager et à plus de 80 ans qu'elle a effectué son baptême de parachute ascensionnel. A son retour sur la terre ferme elle a dit, sous les applaudissements des gens présents : "il a fallu que j'attende 88 ans pour m'envoyer en l'air".

Chacun a pu apprécier sa joie de vivre communicative, son entrain, son sourire que les proches et amis n'ont pas oublié.

Tout le monde t'aimait Louise... Repose en paix.



RÉALITÉ VIRTUELLE À LA MÉDIATHÈQUE

Du 23 au 30 novembre

- Visite virtuelle des documents du National Géographic ; exploration des fonds marins, sciences, culture et grandes énigmes du monde.

- Jeux divers.

Mise à disposition de casques de réalité virtuelle à partir de 12 ans.

Renseignements : 01 39 83 91 58

Noël de Groslay



LES 10, 11 & 12 DÉCEMBRE

Marché de Noël,
défilé, jeu & animations
à travers la ville



REPAS DE FÊTE POUR LES 65 ANS & PLUS

Dimanche 9 janvier 2022, la ville organise un déjeuner convivial pour les Groslaysiens de 65 ans et plus, au restaurant "La Squadra".

Pour 30 €, un repas complet ainsi qu'une animation piano/chant vous seront proposés.

Inscription obligatoire au 01 34 28 68 63 avant le 5 janvier



Retrouvez l'Agenda sur www.mairie-groslay.fr
l'application mobile et la page Facebook "Ville de Groslay"

